



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Boîtier de gestion de l'alimentatio	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23240-170276/A	Date 2016-07-22
Client Reference No. - N° de référence du client 23240-170276	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HL-653-71306	
File No. - N° de dossier hl653.23240-170276	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-09-06	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Boudreau, Susie	Buyer Id - Id de l'acheteur hl653
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4826 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN - SOUMISSION	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 CLAUSES DU GUIDE DES CUA	3
2.3 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.5 EXAMINATION FACULTATIVE DU PROTOTYPE	4
2.6 LOIS APPLICABLES	4
2.7 ÉCHANTILLONS DE PRÉ-PRODUCTION POUR DEUX TYPES DE BOÎTIER	4
2.8 MEILLEURE DATE DE LIVRAISON - SOUMISSION	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.2 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES – SOUMISSION	5
3.3 CLAUSES DU GUIDE DES CUA	5
3.4 PAIEMENTS PROGRESSIFS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.2 BESOIN - CONTRAT	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	13
6.5 RESPONSABLES	13
6.6 PAIEMENT	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	15
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES - CONFORMITÉ	15
6.9 LOIS APPLICABLES	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CUA	15
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION	15
6.13 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION	16
ANNEXE A – TABLE DES PRIX	17
ANNEXE B - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	18
ANNEXE C - DESSINS	19

N° de l'invitation - Solicitation No.
23240-170276/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-170276

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
h1653.23240-170276

Id de l'acheteur - Buyer ID
h1653
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Clauses du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du matériel - soumission	2014-06-26

2.2.1 Sujet à vente antérieure

SOUSSION DE LIVRAISON(S) FERME(S) OBLIGATOIRE. SI UNE PROPOSITION EST SOUMISE "SUJET À VENTE ANTÉRIEURE" OU SI UNE PROPOSITION NE SE CONFORME PAS À LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION, VOTRE PROPOSITION NE SERA PAS RETENUE.

2.2.2 Unités de distribution

LES FOURNISSEURS SONT PRIÉS DE NOTER LES UNITÉS DE DISTRIBUTION PRÉCISÉES. S'ILS PROPOSENT DES PRIX POUR DES UNITÉS DE DISTRIBUTION AUTRES QUE CELLES INDIQUÉES, ILS DOIVENT PRÉCISER L'UNITÉ DE DISTRIBUTION OFFERTE.

2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque

question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Examen facultatif du prototype

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite Ressources naturelles Canada (RNCAN). Des dispositions ont été prises pour l'examen du prototype, qui se tiendra aux installations de RNCAN à Ottawa, 2617 Chemin Anderson, Ottawa, ON, Canada, K1A 0E7 le 23 août 2016. L'examen du prototype débutera à 10 :00 HAE et se tiendra dans le laboratoire de l'électronique.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 16 août 2016, 15 :00 HAE, pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui assisteront à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'envoieront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification.

2.6 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.7 Échantillons de pré-production pour deux types de boîtier

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu devra fournir au responsable technique un (1) échantillon de pré-production pour chaque type de boîtier, en vue de l'acceptation dans les _____ (à compléter par le soumissionnaire) jours civils suivant la date d'attribution du contrat.

Si le ou les premiers échantillons sont rejetés, le soumissionnaire retenu devra soumettre le ou les deuxièmes échantillons dans les _____ (à compléter par le soumissionnaire) jours civils suivant l'avis du rejet par le responsable technique.

2.8 Meilleure date de livraison - soumission

Bien que l'ensemble de l'exigence principale soit demandée pour le 1^{er} décembre 2016, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.
(à compléter par le soumissionnaire)

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.1.1 Soumission technique

Les soumissionnaires doivent soumettre une (1) copie du document d'appel d'offre dans son intégralité, dument complété et signé.

3.1.2 Soumission financière

Les prix doivent figurer dans le Tableau des prix à l'annexe A seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.3 Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe B - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe B - Instruments de paiement électronique, n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.3 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06

N° de l'invitation - Solicitation No.

23240-170276/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

23240-170276

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

h1653.23240-170276

Id de l'acheteur - Buyer ID

h1653

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

3.4 Paiements Progressifs

Paiements Progressifs ne seront pas considérés à moins d'être spécifiquement offerts par TPSGC dans le présent document.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financière obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit offrir des prix unitaires fermes en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert ; et
- b) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

Le prix global sera calculé en y ajoutant ce qui suit:

- a) Le coût total de chaque article.
Ce coût sera calculé en multipliant le prix proposé par la quantité requise.
- b) Le coût total de chaque article pour la quantité additionnelle en option.
Ce coût sera calculé en multipliant le prix proposé par la quantité maximale en option.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.2 Certifications des produits (à compléter par le soumissionnaire)

Les articles offerts sont en tous points conformes avec la description d'achat, contenue dans la demande de soumission.

Signature

Date

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23240-170276/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-170276

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
h1653.23240-170276

Id de l'acheteur - Buyer ID
h1653
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

(à compléter par le soumissionnaire)

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation :

- A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

ou

- B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

Ressources naturelles Canada exige la fourniture de deux types de boîtiers tel que spécifié dans les dessins à l'annexe C.

L'entrepreneur doit fournir les boîtiers conformément aux dessins ci-inclus à l'annexe C.

6.2.1 Types de boîtier

Type 1 : Power Manager, RNCAN décrit par le dessin numéro 18660 et les dessins associés suivants: 18658, 18659, 18665, 18664, 18661, 18662 et 18663

Type 2 : Power Manager Application Intérieur décrit par le dessin numéro 18668 et les dessins associés suivants : 18659, 18667, 18661, 18662 et 18663

Divers composants fabriqués sont des références croisées à partir des numéros de pièce indiqués dans les dessins aux descriptions, suggérant le fournisseur et le numéro de la pièce du fournisseur dans les Appendices 1 et 2. Les pièces équivalentes de différents fabricants répondant aux spécifications du fabricant d'origine sont acceptables.

Les quantités sont précisés à l'Annexe A - Tableau des prix

6.2.2 Échantillons de pré-production

1. L'entrepreneur doit fournir un (1) échantillon de pré-production pour chaque type de boîtier au responsable technique, en vue de l'acceptation dans les _____ jours civils suivant _____ la date d'attribution du contrat
2. Si le ou les premiers échantillons sont rejetés, l'entrepreneur doit soumettre le ou les deuxièmes échantillons dans les _____ jours civils suivant l'avis du rejet par le responsable technique.
3. L'entrepreneur doit effectuer toutes les inspections et tous les essais requis afin de vérifier si les exigences techniques indiquées dans le contrat sont respectées.
4. L'entrepreneur doit fournir le ou les échantillons requis ainsi qu'une copie des rapports d'inspection et d'essai au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada. Le ou les échantillons soumis par l'entrepreneur demeureront la propriété du Canada.
5. Le responsable technique devra aviser l'entrepreneur, par écrit, de l'acceptation conditionnelle, de l'acceptation ou du rejet des échantillons. Le responsable technique devra fournir une copie de cet avis à l'autorité contractante. L'avis d'acceptation conditionnelle ou d'acceptation ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité de respecter toutes les exigences des spécifications et toutes les autres conditions du contrat.

6. L'entrepreneur ne doit pas entreprendre ou continuer la production des articles et ne doit pas faire de livraison avant d'avoir reçu du responsable technique un avis indiquant que le ou les échantillons sont acceptables. Toute fabrication d'articles avant l'acceptation des échantillons se fera au risque de l'entrepreneur.
7. Lorsque le responsable technique rejettera le ou les deuxièmes échantillons soumis par l'entrepreneur parce qu'ils ne répondent pas aux exigences contractuelles, le contrat pourra être résilié pour manquement.
8. Le ou les échantillons ne seront peut-être pas requis si l'entrepreneur est actuellement en production. L'entrepreneur doit soumettre par écrit au responsable technique sa demande d'exemption de fourniture d'échantillons. La décision relative à l'exemption de fourniture d'échantillons sera à la discrétion du responsable technique. Si le responsable technique acquiesce à la demande de l'entrepreneur, l'autorité contractante émettra une modification de contrat afin d'inclure au contrat l'exemption de fourniture d'échantillons de pré-production.

6.2.2.1 Échantillons de pré-production

La production ne peut commencer qu'à l'acceptation de l'échantillon. L'Autorité technique avisera par écrit l'acceptation ou le rejet.

L'évaluation de l'échantillon de pré-production sera basée sur les points suivants:

- l'exactitude dimensionnelle du prototype;
- les matériaux utilisés sont tels que spécifiés;
- fabrication globale - soudures propres, sans arêtes vives, finition propre, assemblage correct et l'ajustage.

6.2.3 Biens optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, qui sont décrits à l'article 6.2 «Besoin - contrat» du contrat selon les mêmes conditions et aux prix dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Les quantités minimales et maximales sont précisés à l'Annexe A - Tableau des prix

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat – 24 mois

La période du contrat est du _____ au _____ inclusivement.

(à compléter lors de l'attribution du contrat par l'autorité contractante)

6.4.2 Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les _____ jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

(à compléter lors de l'attribution du contrat par l'autorité contractante)

6.4.3 Date de livraison pour la quantité supplémentaire facultative

Si l'option d'acheter des quantités supplémentaires est exercée, les dates de livraison seront déterminées avant de commander.

6.4.4 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser l'Autorité contractante dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, **de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution**, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Susie Boudreau

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Secteur de la gestion des approvisionnements commerciaux et alternatifs
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)
Portage III, 7A2, 11 rue Laurier
Gatineau QC K1A 0S5
Téléphone: 873-469-4826 Télécopieur: (819) 956-5227
Courriel: Susie.boudreau@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique *(à compléter lors de l'attribution du contrat par l'autorité contractante)*

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____-____-____
Télécopieur : ____-____-____
Courriel : _____.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à compléter par le soumissionnaire)

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:	_____	_____
No de téléphone:	_____	_____
No de télécopieur:	_____	_____
Courriel:	_____	_____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, DDP rendu droits acquittés à destination, précisé dans le contrat, selon un montant total de _____ \$ CAD. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

(à compléter lors de l'attribution du contrat par l'autorité contractante)

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans l'article 10 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne). Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.

Utilisez l'une des méthodes suivantes :

- 1) Télécopieur : 1-877-947-0987
- 2) E-mail: NRCan.invoice_imaging-service_dimagerie_des_factures.NRCan@Canada.ca

En format PDF seulement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires - Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) biens - (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Tableau des prix;
- d) Annexe B, Instrument de paiement électronique;
- e) Annexe C, Dessins : et
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ clarifiée le _____ ou modifiée le _____.

6.11 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016-01-28

6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de l'invitation - Solicitation No.

23240-170276/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

23240-170276

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

h1653.23240-170276

Id de l'acheteur - Buyer ID

h1653

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.13 Instructions d'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) à Ressources naturelles Canada, 2617 Chemin Anderson, Ottawa, ON, Canada, K1A 0E7 selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane et des taxes applicables.

ANNEXE A – TABLE DES PRIX

Type 1 – Power Manager, NRCan - 18660

Destination: Ressources naturelles Canada, 2617 Chemin Anderson, Ottawa, ON, Canada, K1A 0E7		
Article	Quantité	Prix par unité FAB livrés à destination, les taxes applicables exclues
* Échantillons de pré-production	1	\$ _____
Besoin principal	76	\$ _____
Option Quantité additionnelle (5 minimum, 30 maximum)	30 maximum	\$ _____

* Le prix unitaire doit inclure toutes les modifications nécessaires pour l'acceptation de l'échantillon.

Type 2 – Power Manager Application Intérieur - 18668

Destination: Ressources naturelles Canada, 2617 Chemin Anderson, Ottawa, ON, Canada, K1A 0E7		
Article	Quantité	Prix par unité FAB livrés à destination, les taxes applicables exclues
* Échantillons de pré-production	1	\$ _____
Besoin principal	71	\$ _____
Option Quantité additionnelle (5 minimum, 35 maximum)	35	\$ _____

* Le prix unitaire doit inclure toutes les modifications nécessaires pour l'acceptation de l'échantillon.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23240-170276/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-170276

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
h1653.23240-170276

Id de l'acheteur - Buyer ID
h1653
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Solicitation No.
23240-170276/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23240-170276

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
h1653.23240-170276

Id de l'acheteur - Buyer ID
h1653
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C - DESSINS

Ce qui suit sont les dessins pour les deux types de boîtiers:

Type 1 : Power Manager, RNCan décrit par le dessin numéro 18660 et les dessins associés suivants: 18658, 18659, 18665, 18664, 18661, 18662 et 18663

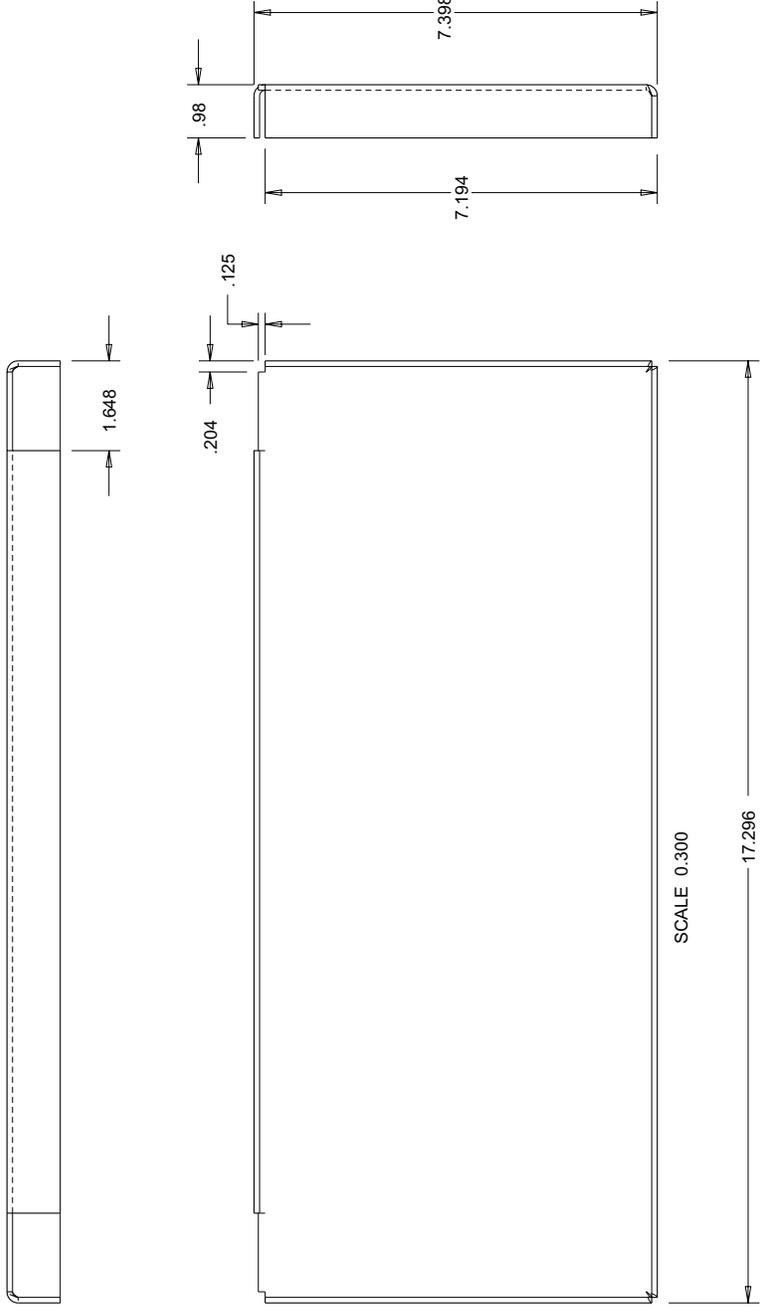
Type 2 : Power Manager Application Intérieur décrit par le dessin numéro 18668 et les dessins associés suivants : 18659, 18667, 18661, 18662 et 18663

Y compris les appendices 1 et 2 - Liste des pièces

TITLE ENCLOSURE POWER MANAGER,
NRCAN

DRAWING NUMBER
18658

REV. D
SHT. 36



18658-22 TOP

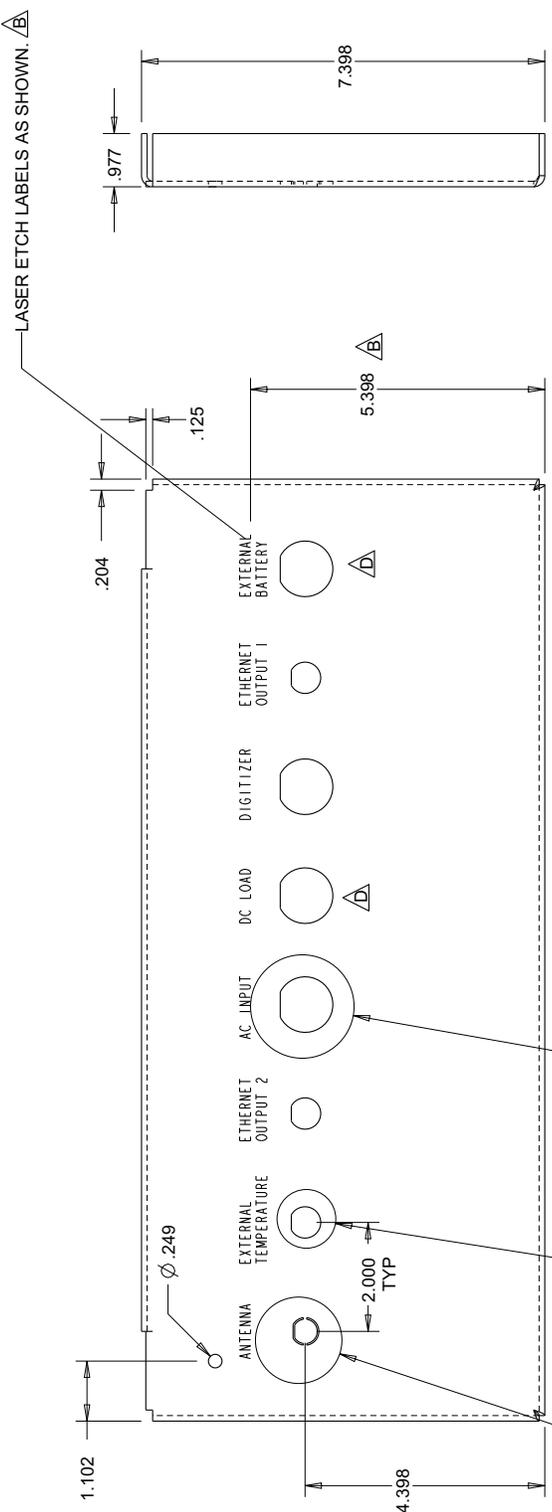
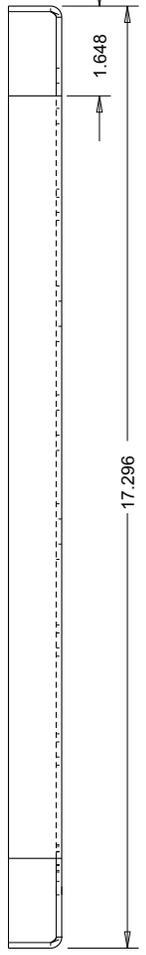
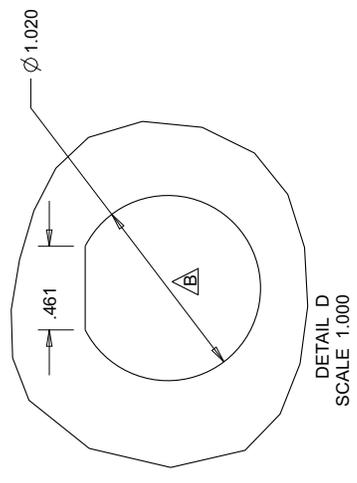
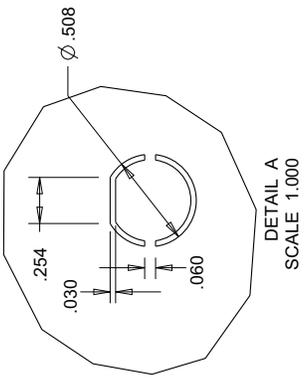
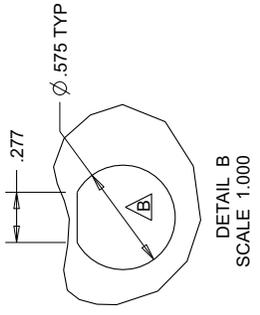
MATERIAL AL SHT, 10GA(.102) 5052-H32	SCALE AS SHOWN	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES	XX ± 0.03	ANGLES ± 0.5°	DWG SIZE	DWG DATE	DWG DWN	DWG CHKD	DWG DATE	
			XXX ± 0.01	OTHER _____	A1					

D	SEE SHT 4. ECN 2988.	14JUNE2016	GCH
C	SEE SHT 4. ECN 2959.	5MAY2016	GCH
B	SEE SHT 1 AND 4. ECN 2928.	18DEC2015	GCH
A	PROTOTYPE RELEASE. ECN 2921	12NOV2015	GCH
REV	DESCRIPTION	DATE	CHKD

TITLE ENCLOSURE POWER MANAGER,
NRCAN

DRAWING NUMBER
18658

REV. D
SHT. 4/6



SCALE 0.300

SEE DETAIL D

SEE DETAIL B

18658-23 BTM

D	DETAIL 'C' CHANGED TO 'D' (DC LOAD & EXT BATT. MADE SAME AS DIGITIZER & AC INPUT. KG/ECN 2968. 1.648 WAS 1.604. ECN 2959.	14JUNE2016	GCH
C		5MAY2016	GCH
B	7 KNOCKOUTS REMOVED. ETCHED LABELS ADDED. ECN 2928.	18DEC2015	GCH
A	PROTOTYPE RELEASE. ECN 2921	12NOV2015	GCH
REV	DESCRIPTION	DATE	CHKD

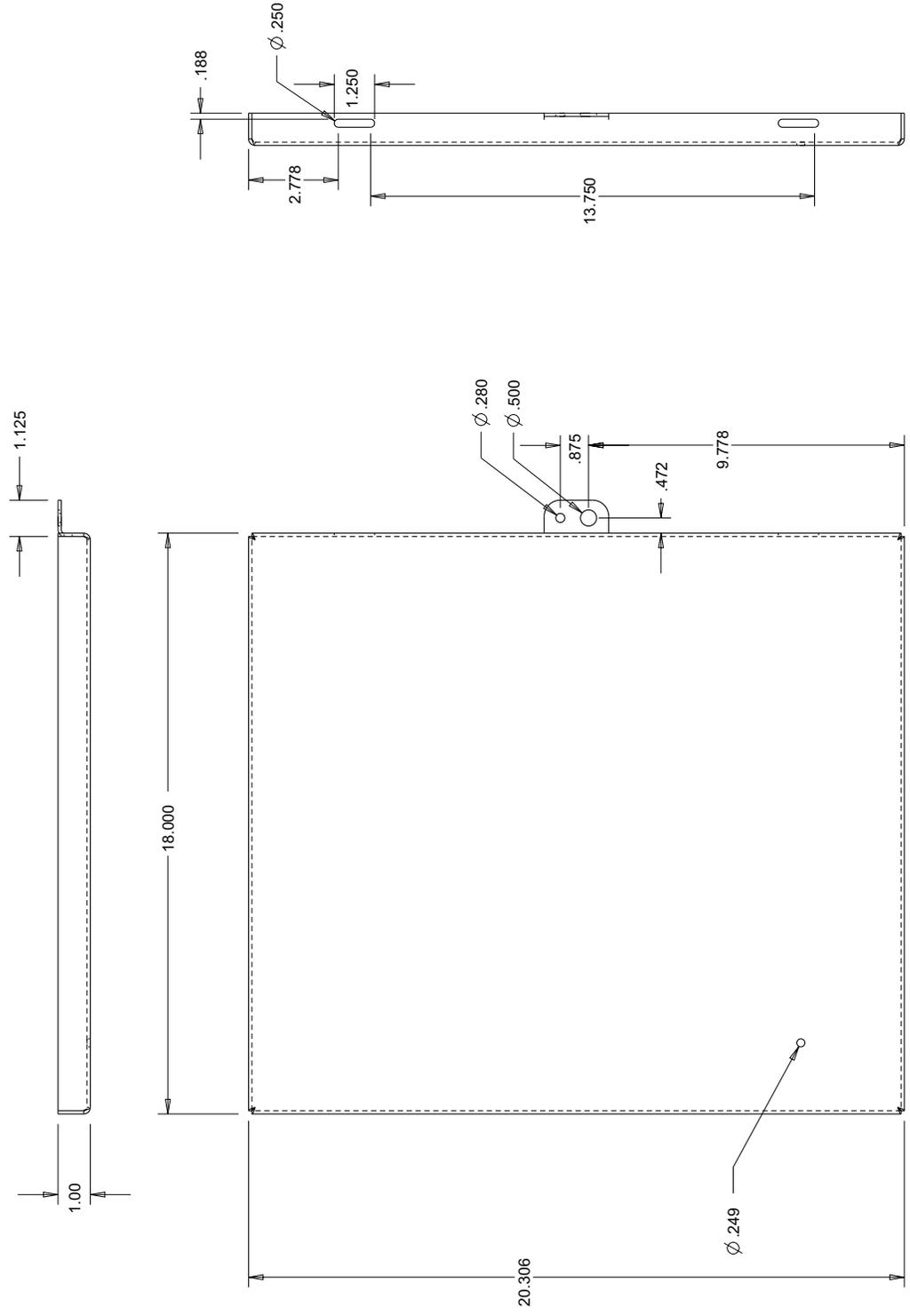
MATERIAL	AL SHT, 10GA(.102) 5052-H32
SCALE	AS SHOWN
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED	XX ± 0.03
DIMENSIONS ARE IN INCHES	XXX ± 0.01
ANGLES ± 0.5°	OTHER _____
DWG SIZE	A1
DATE/DWN	12NOV/2015
GCH	CHKD
DATE	DATE

Natural Resources Canada

TITLE ENCLOSURE POWER MANAGER,
NRCAN

DRAWING NUMBER
18658

REV. D
SHT. 56



18658-24 DOOR

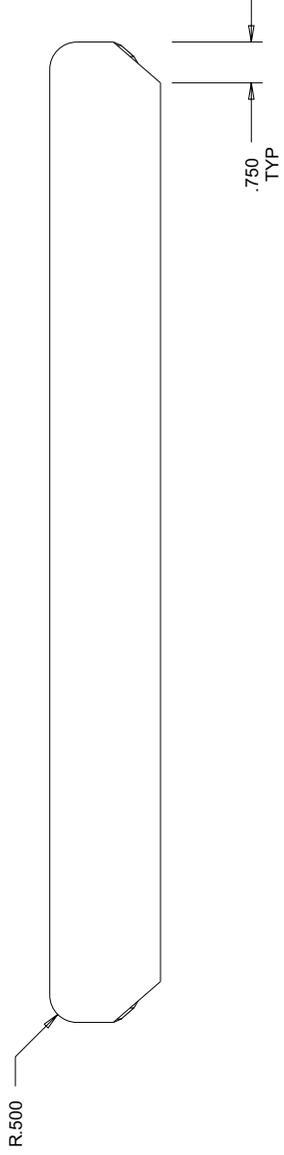
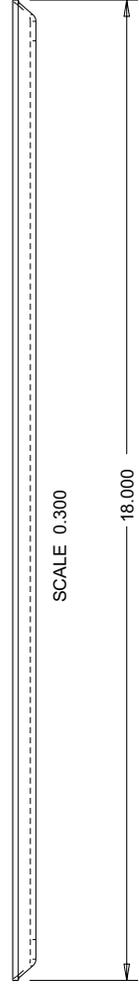
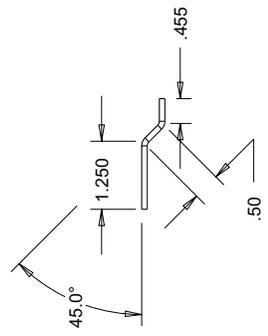
SCALE 0.200

MATERIAL	SCALE	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES	XX ± 0.03 XXX ± 0.01	ANGLES ± 0.5° OTHER _____	DWG SIZE	DATE/DWN	CHKD	DATE
AL SHT. 10GA (.102) 5052-H32	AS SHOWN				A1	12NOV/2015	GCH	12NOV/2015
					REV	DESCRIPTION	DATE	CHKD
					A	PROTOTYPE RELEASE. ECN 2921		GCH
					B	SEE SHT 1 AND 4. ECN 2328.		GCH
					C	SEE SHT 4. ECN 2359.		GCH
					D	SEE SHT 4. ECN 2368.		GCH

TITLE ENCLOSURE POWER MANAGER,
NRCAN

DRAWING NUMBER
18658

REV. D
SHT. 6/6



18658-25 DRIP LIP

MATERIAL AL SHT. 10GA(.102) 5052-H32

SCALE AS SHOWN

UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES
XX ± .003
XXX ± 0.01
ANGLES ± 0.5°
OTHER _____

DWG SIZE A1
DWN GCH DATE/DWN 12NOV/2015 CHKO DATE

REV A

DESCRIPTION
PROTOTYPE RELEASE. ECN 2921

D	SEE SHT 4. ECN 2968.	14JUNE2016	GCH
C	SEE SHT 4. ECN 2959.	5MAY2016	GCH
B	SEE SHT 1 AND 4. ECN 2928.	18DEC2015	GCH
A	PROTOTYPE RELEASE. ECN 2921	12NOV2015	GCH
REV	DESCRIPTION	DATE	CHKD

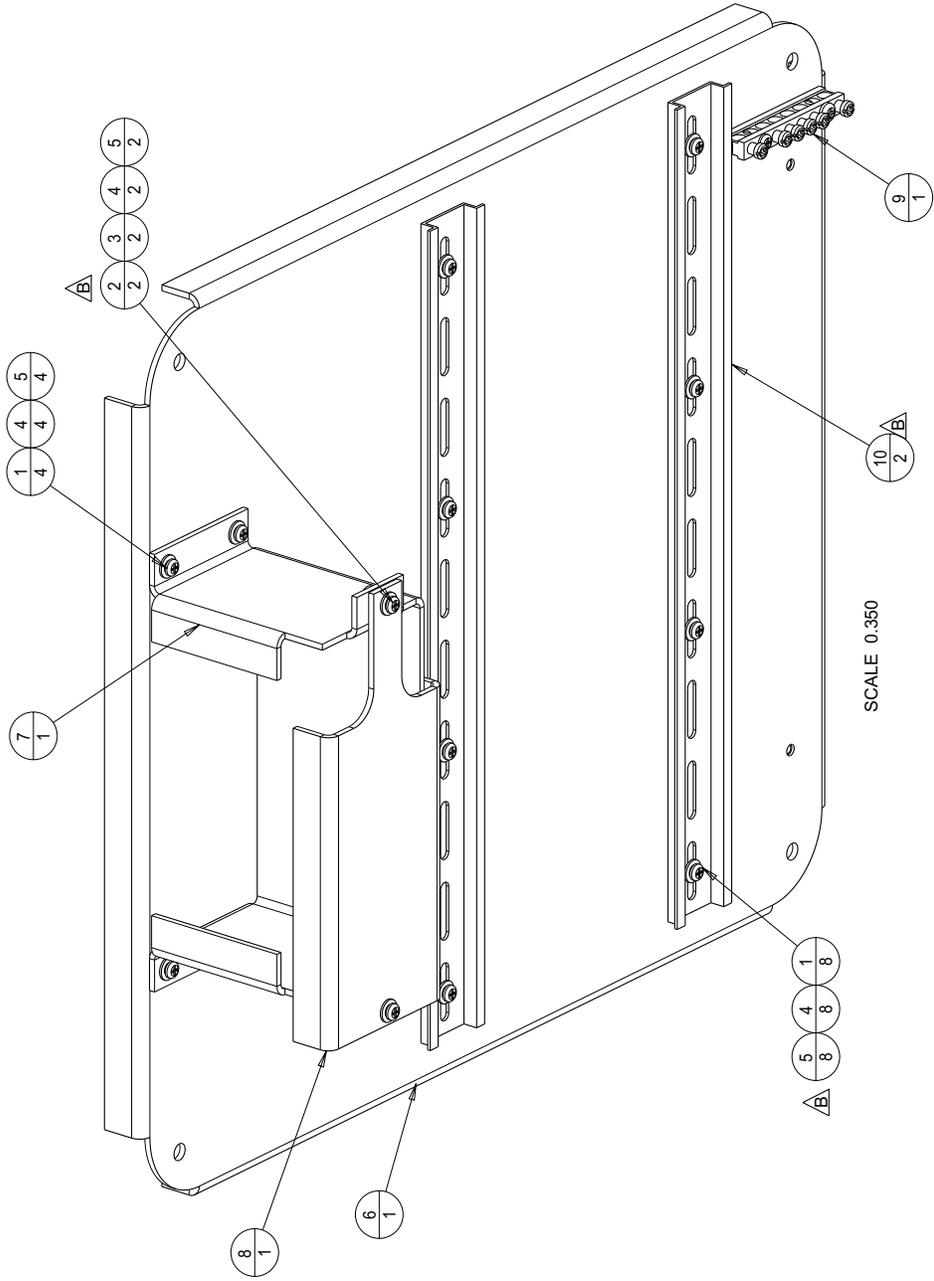
DRAWING NUMBER
18659

TITLE POPULATED PANEL, POWER MANAGER
NRCAN

REV. **B**
SHT. 1/1

INDEX	PART#	DESCRIPTION	QTY
1	9000-1080	SCR MACH #6-32 x .38"L P/PH SST	12
2	9000-1081	SCR MACH #6-32*.50"L P/PH SST	2
3	9001-5024	NUT #6-32 RIVNUT .080-.130" ALY STL	2
4	9002-0046	WSHR #6 FLAT SAE SST	14
5	9002-1026	WSHR #6 LOCK REG SST	14
6	18661	PANEL, COMPONENT, POWER MANAGER, NRCAN W PEMS	1
7	18662-21	BODY, BATT HOLDER	1
8	18662-22	RETAINER, BATT HOLDER	1
9	18663	GRD, BAR, 6 WIRES, AL, 14-10GA CU	1
10	DIN_RAIL_TYPE3_AL	DIN RAIL, .35X7.5MM, 5X25MM LG SLOT @ 35MM SPACING, AL	2

EACH 14" LONG



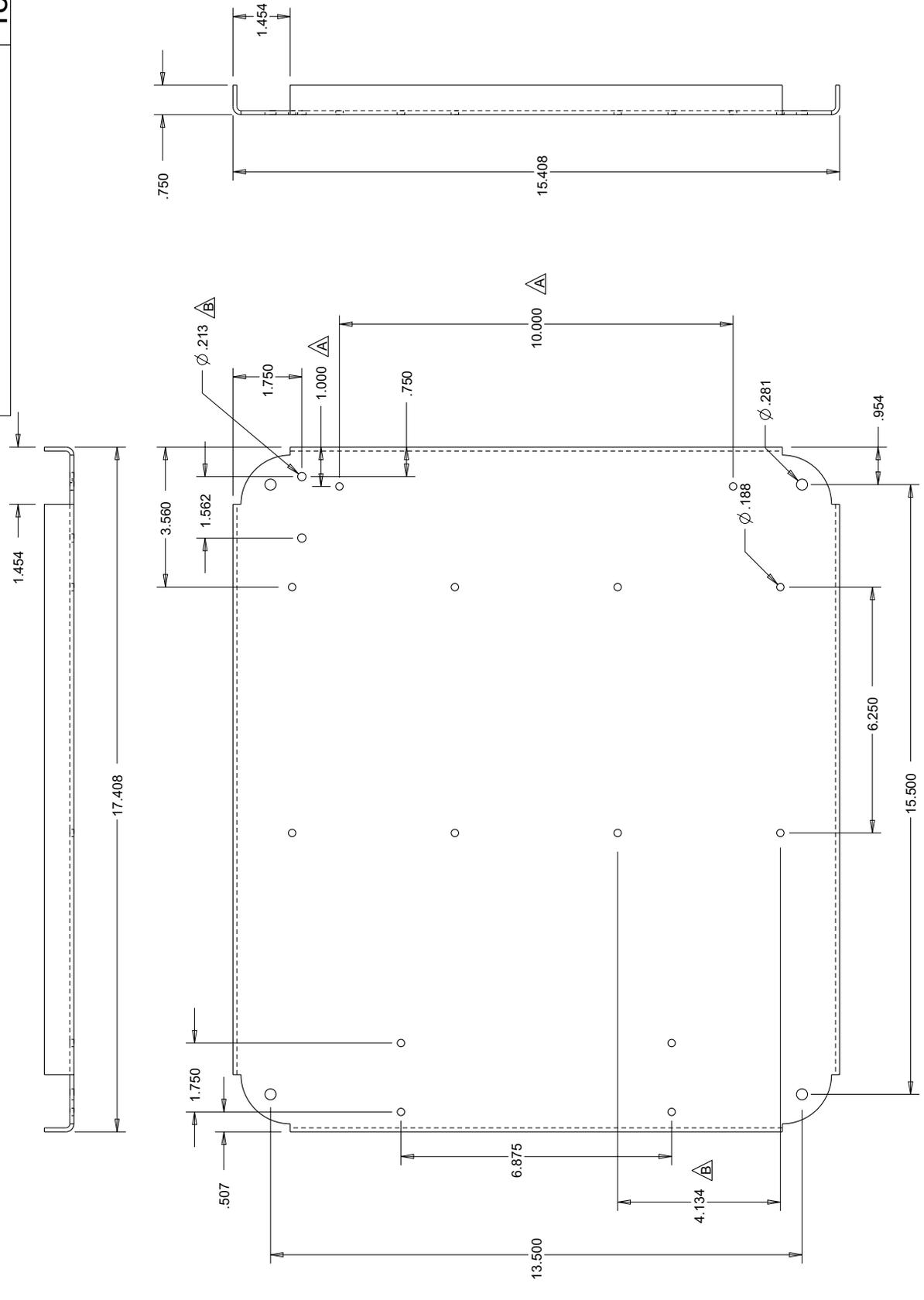
SCALE 0.350

MATERIAL	AS SHOWN	SCALE	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES	XX ± 0.03 XXX ± 0.01	ANGLES ± 0.5° OTHER _____	DWG SIZE	DATE	CHKD	DATE	DESCRIPTION	REV	DATE	CHKD
		A1				A1	12NOV2015	GCH	12NOV2015	PROTOTYPE RELEASE, ECN 2921	A	12NOV2015	GCH
										12 WAS 9, 9000-1081 WAS 9000-1080, ALDIN RAIL WAS 9088-0001, ECN 2928.	B	18DEC2015	GCH

TRAILER COMPONENT W/PEMS, POWER MANAGER
NRCAN

DRAWING NUMBER
18661

REV. **B**
SHT. 22



18661-21

PROPRIETARY. This document is the property of Hovey Industries Inc. No authorization is given to use, exploit or transfer any information contained herein, in the absence of a written agreement with Hovey Industries Inc., and neither the document nor any such information may be released without the written approval of Hovey Industries Inc.

MATERIAL: AL SHT, 10GA(102) 5052-H32
SCALE: AS SHOWN
UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES
XX ± 0.03
XXX ± 0.01
ANGLES ± 0.5°
OTHER _____

Natural Resources Canada
DWN: GCH
DATE/DOWN: 12NOV/2015
CHKD: GCH
DATE: 12NOV/2015

DWG SIZE: **A1**

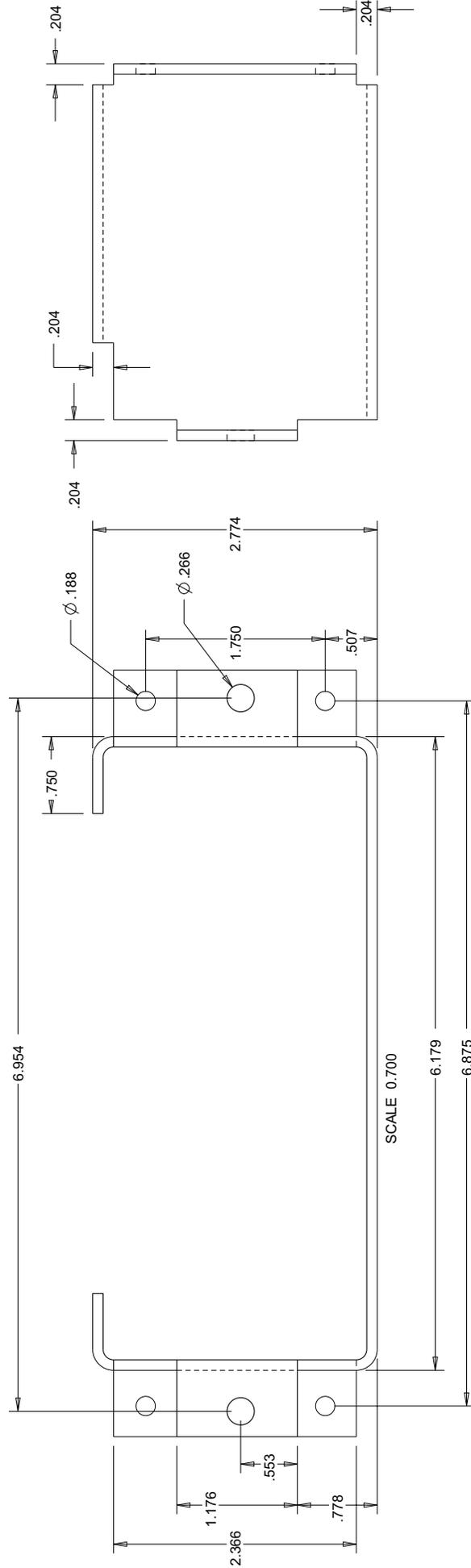
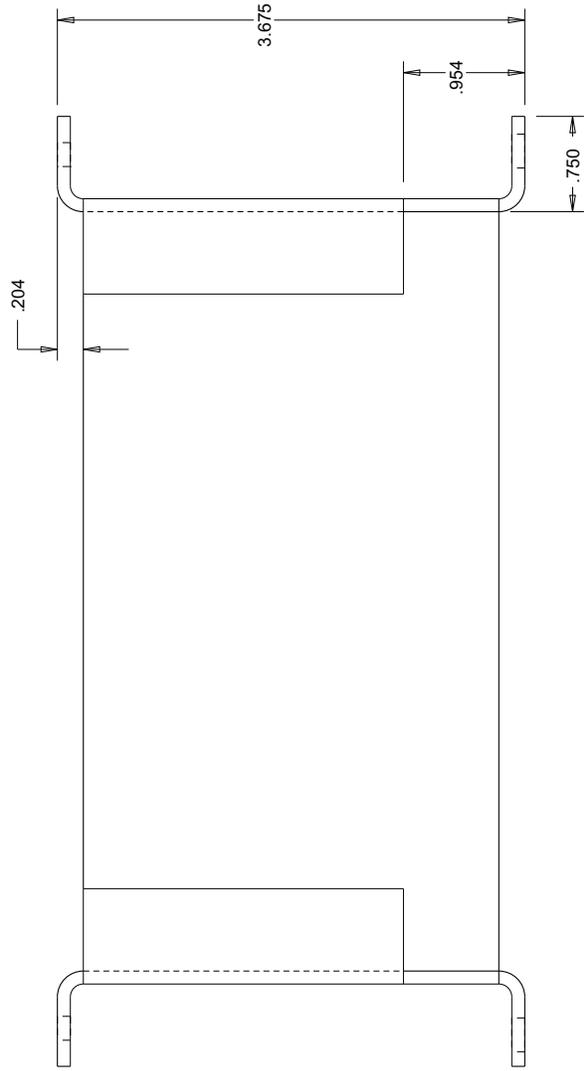
REV: A
DESCRIPTION: PROTOTYPE RELEASE. ECN 2921

B	4.134 WAS 12.402. 4 HOLES ADDED. 213 WAS .188. ECN 2928.	18DEC2015	GCH
A	PAIR OF .188 HOLES ADDED. NON ECN.	30NOV2015	GCH
REV	DESCRIPTION	DATE	CHKD

TITLE BATTERY HOLDER POWER MANAGER
NRCAN

DRAWING NUMBER
18662

REV. A
SHT. 1/2



SCALE 0.700

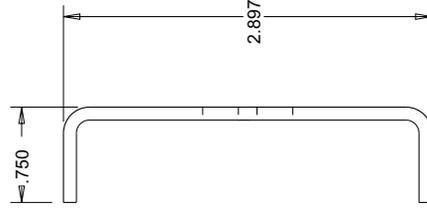
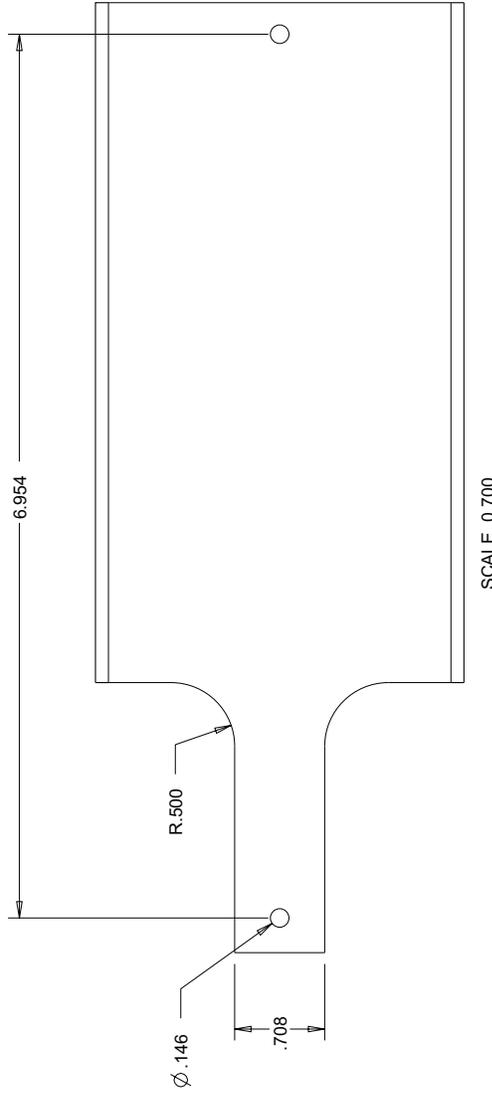
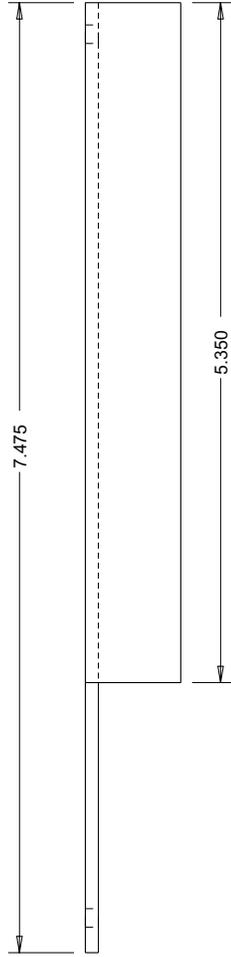
18662-21 BODY

MATERIAL	SCALE	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES	XX ± 0.03 XXX ± 0.01	ANGLES ± 0.5° OTHER _____	DWN	DATE/DWN	CHKD	DATE	PROTOTYPE RELEASE ECN 2921	DWG SIZE	A	REV	DESCRIPTION	DATE	CHKD
AL SHT, 10GA(.102) 5052-H32	AS SHOWN				GCH	12NOV/2015		12NOV/2015		A1				12NOV/2015	GCH

TITLE BATTERY HOLDER POWER MANAGER
NRCAN

DRAWING NUMBER
18662

REV. A
SHT. 22



18662-22 RETAINER

MATERIAL AL SHT. 10GA(.102) 5052-H32

SCALE AS SHOWN

UNLESS OTHERWISE SPECIFIED
DIMENSIONS ARE IN INCHES

XX ± .003
XXX ± 0.01

ANGLES ± 0.5°
OTHER _____

Natural Resources Canada
DWN DATE/DWN GCHK DATE
GCH 12NOV/2015

DWG SIZE
A1

REV

PROTOTYPE RELEASE ECN 2921
DESCRIPTION

12NOV2015
DATE

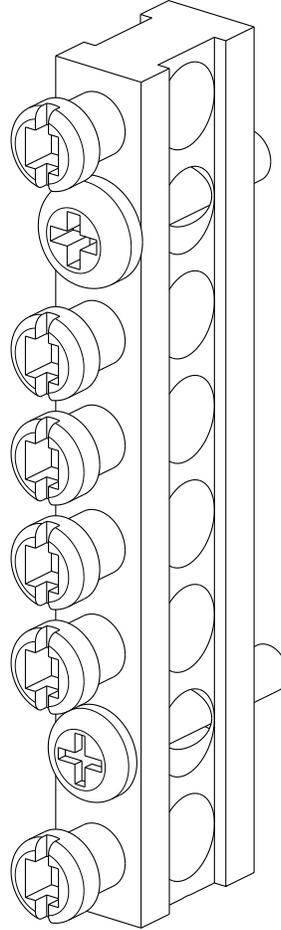
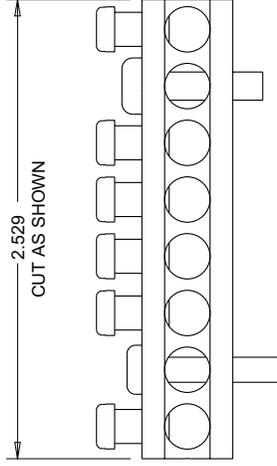
GCH
CHKD

INDEX	PART#	DESCRIPTION	QTY
1	9019-3008	GRD, BAR, 9 WIRES, AL	1

TITLE GRD, BAR, 6 WIRES, AL, 14-10GA CU
NRCAN

DRAWING NUMBER
18663

REV. A
SHT. 1/1

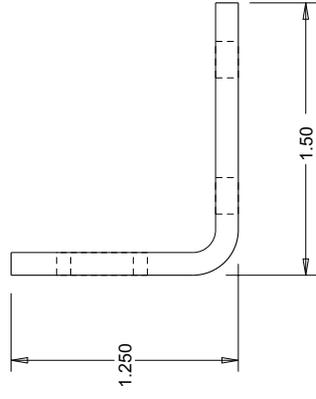
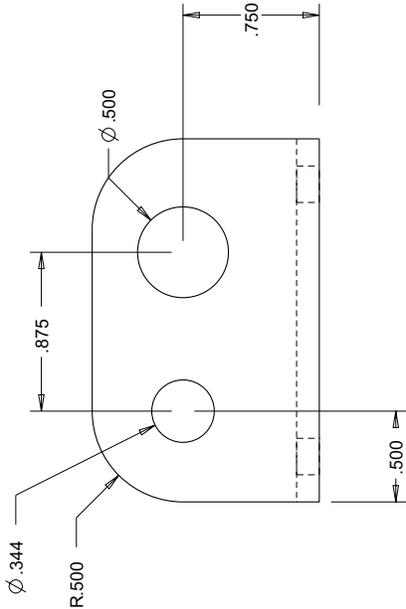
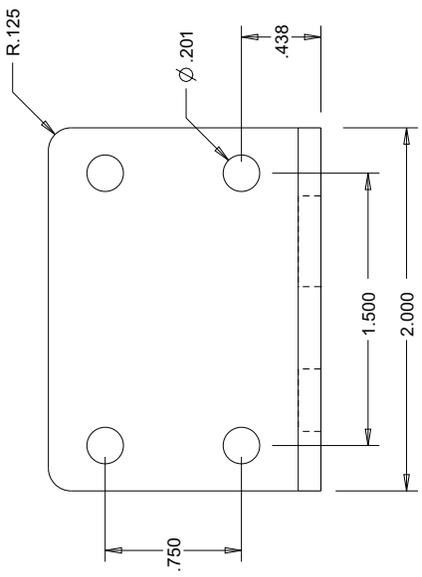


MATERIAL AS SHOWN	SCALE AS SHOWN	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES	XX ± 0.03	ANGLES ± 0.5°	DWN GCH	DATE/DWN 12NOV/2015	CHKD	DATE 12NOV/2015	GCH	DESCRIPTION	PROTOTYPE RELEASE, ECN 2921	DATE 12NOV/2015	CHKD
			XXX ± 0.01	OTHER _____									

TITLE HASP, PADLOCK WITH BOLT
NRCAN

DRAWING NUMBER
18665

REV. A
SHT. 1/1

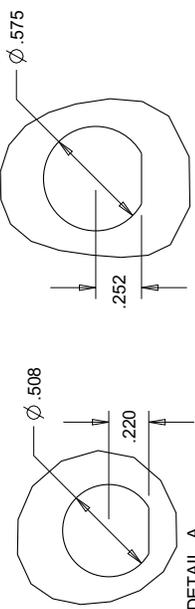


MATERIAL	SST SHT, 11GA (.125)	SCALE AS SHOWN	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES XX ± 0.03 XXX ± 0.01	ANGLES ± 0.5° OTHER _____	Natural Resources Canada		DWG SIZE A1	A	PIN 18665 WAS 18665, NON-ECN	9 DEC 15	CCB
					DWN GCH	DATE/DWN 12NOV/2015					

TITL BRKT, CONNECTOR MNTG, POWER MANAGER
NRCAN

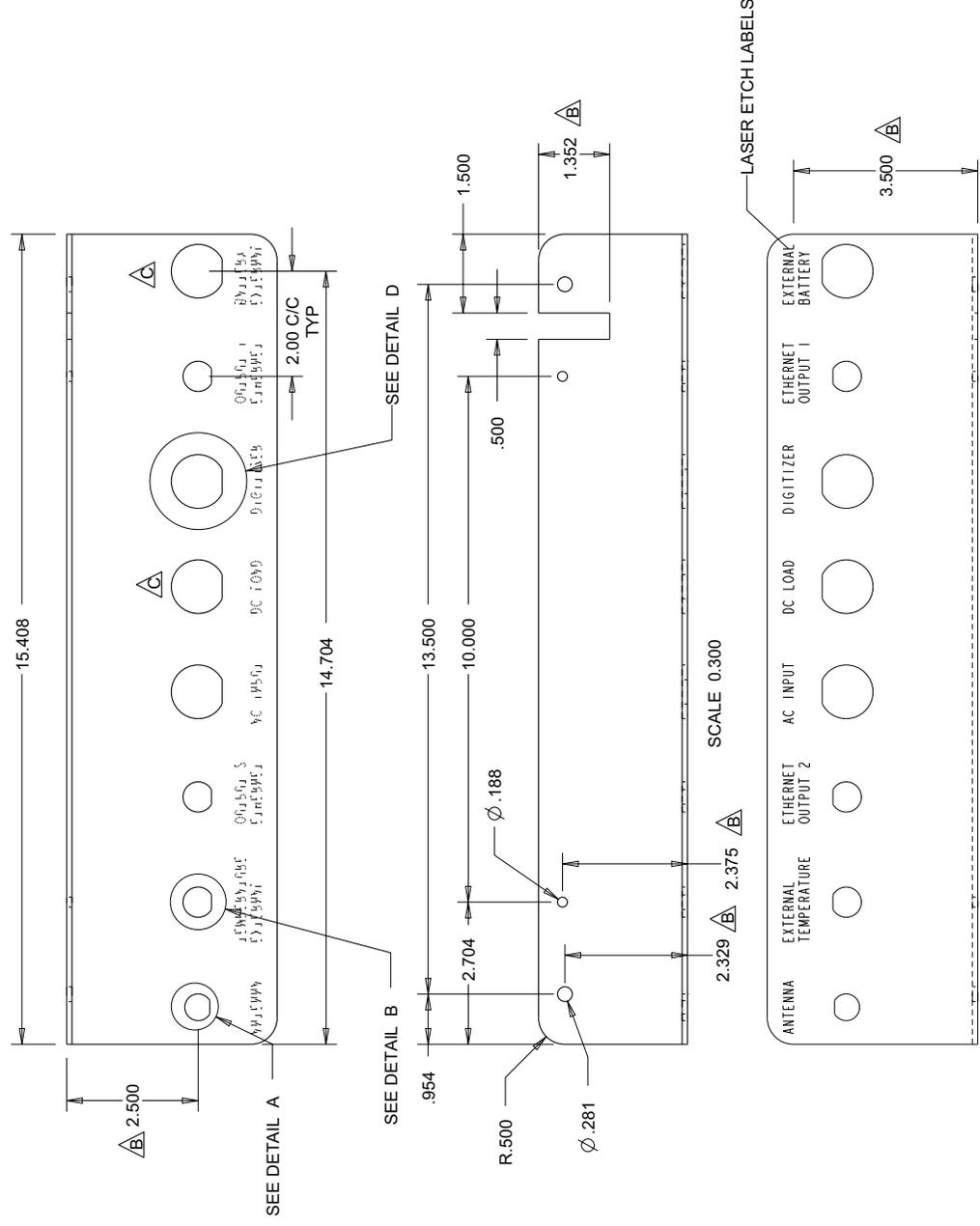
DRAWING NUMBER
18667

REV. C
SHT. 1/1



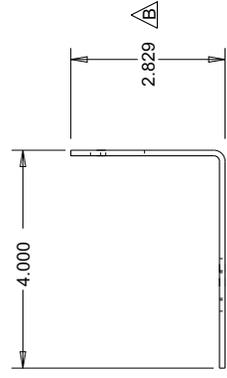
DETAIL A
SCALE 1.000

DETAIL B
SCALE 1.000

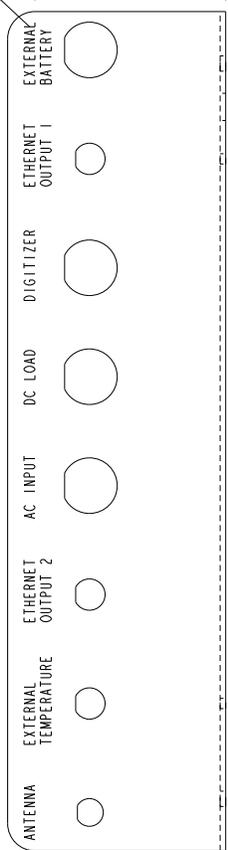


SCALE 0.300

DETAIL D
SCALE 1.000



LASER ETCH LABELS AS SHOWN



REV	DESCRIPTION	DATE	CHKD
C	DETAIL "C" CHANGED TO "D" DC LOAD & EXT BATT MADE SAME AS DIGITIZER & AC INPUT KO EGN 2988.	14JUNE2016	GCH
B	2.829 WAS 1.454, 2.329 WAS 0.954, 2.375 WAS 1.00, 2.500 WAS 3.000, 1.352 DIM AND ETCHED LABELS ADDED. EGN 2928.	18DEC2015	GCH
A	PROTOTYPE RELEASE. EGN 2921	30NOV2015	GCH

MATERIAL	SCALE	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES	XX ± 0.03 XXX ± 0.01	ANGLES ± 0.5° OTHER _____	DWG SIZE	DATE DWN	DATE	CHKD
AL SHT, 10GA(.102) 5052-H32	AS SHOWN				A1	30NOV2015		GCH

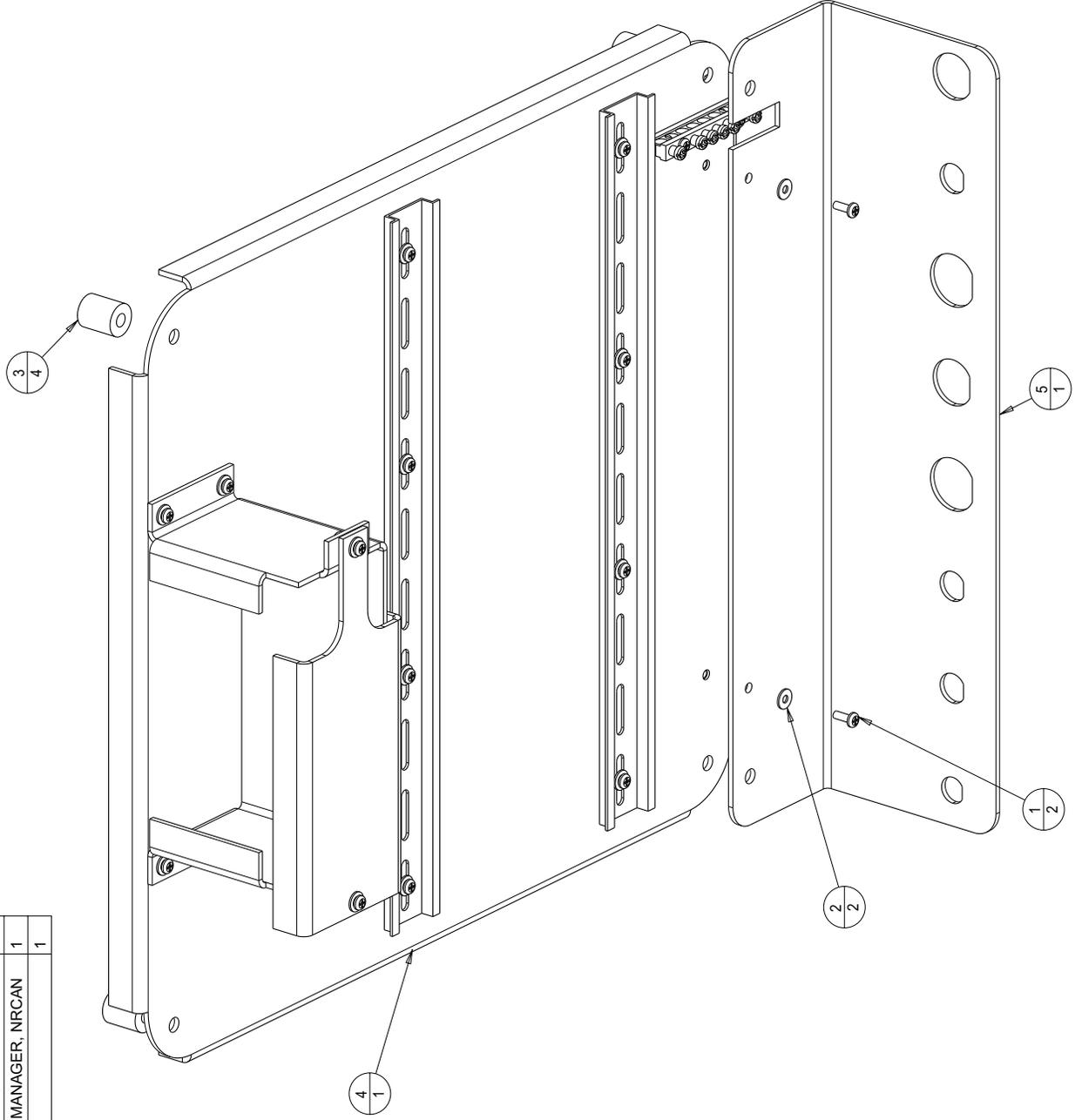
Natural Resources Canada

INDEX	PART#	DESCRIPTION	QTY
1	9000-1080	SCR MACH #6-32 x .38"L P/PH SST	2
2	9002-0046	WSHR #6 FLAT SAE SST	2
3	9072-0023	SPACER, NYLON, 5/8" OD, .252 ID, 3/4" LONG	4
4	18659	POPULATED PANEL, POWER MANAGER, NRCAN	1
5	18667	BRKT, CONNECTOR MNTG	1

TITLE POWER MANAGER, INDOOR APPLICATION
NRCAN

DRAWING NUMBER
18668

REV. **B**
SHT. 1/1



MATERIAL	AS SHOWN	SCALE	AS SHOWN	UNLESS OTHERWISE SPECIFIED DIMENSIONS ARE IN INCHES	XX ± 0.03	ANGLES ± 0.5° OTHER _____	DATE DWN	CHKD	DATE	DWG SIZE	A1	B	CHANGES MADE TO SUBASSEMBLIES, ECN 2928.	18 NOV 2015	GCH
					A							30 NOV 2015		GCH	PROTOTYPE RELEASE, ECN 2921
							GCH	30 NOV 2015				REV	DESCRIPTION		

Appendice 1

18660 - POWER MANAGER NRCAN

PART	DESCRIPTION	U/M	MFG NAME	MFG PART #
9000-0058	SCR HHC 1/4-20*.75"L SST 18-8	EA	SPAE-NAUR	CS-2004
9000-1080	SCR MACH #6-32*.38"L P/PH SST	EA	SPAE-NAUR	MS-2428P
9000-1081	SCR MACH #6-32*.50"L P/PH SST	EA	SPAE-NAUR	
9000-9002	STUD, SELF-CLINCH 1/4-20*.75"L SST	EA	PEM/SPAE-NAUR	FHS-0420-12/614-836
9000-9046	STUD, SELF-CLINCH 1/4-20*.5"L SST	EA	PEM/SPAENAU	FHS-0420-8/614-835
9000-9062	STUD, SELF-CLINCH 1/4-20*1.50"L SST	EA	PEM	FHS-0420-24
9001-0037	NUT 1/4-20 HEX SST 18-8	EA	SPAE NAUR	HN-2010
9001-1032	NUT 1/4-20 NYLOK HEX SST	EA	SPAENAU	HN-2037
9001-5024	NUT #6-32 RIVNUT .080-.130" ALY STL	EA	SPAE-NAUR	215-081
9001-5042	NUT 1/4-20 SELF-CLINCH SST	EA	PEM/INTERFAST	CLS-0420-2
9001-5047	NUT #8-32 SELF-CLINCH SST HDN (.056")	EA	PEM/INTERFAST	SP-832-2
9001-5052	NUT #6-32 SELF-CLINCH SST HDN (.056")	EA	PEM/INTERFAST	CLS-632-2
9002-0046	WSHR #6 FLAT SAE SST	EA	SPAE-NAUR	W-2020
9002-0066	WSHR 1/4" FLAT SAE SST	EA	SPAENAU	658-015
9002-1026	WSHR #6 LOCK REG SST	EA	SPAE-NAUR	N 667-006
9004-0026	RIVET .188" .13-.25" POP SST DM HD.440"L	EA	SPAE-NAUR/KNAPP	310-804/KSSD64BS
9004-1101	PIN MAXLOK TRUSS/HD 3/16"DIA STL ZN PLD	EA	AVDEL	01903-70610
9004-1102	COLLAR, MAXLOK 3/16"DIA PIN	EA	AVDEL	01981-70600
9014-0026	*SILICONE, RTV 732, AL, 300ML TUBE	EA	DOW CORNING	642-0273
9019-3008	GRD, BAR, 9 WIRES, AL, 14-10GA CU	EA	SQD	PK9GTA
9030-0028	SEAL, BULB RS SECT PUSH ON TRIM .09"GRIP	FT	SPAE-NAUR	825-068
9046-0046	LATCH, ROTARY ACTION, CAM, SST	EA	SOUTHCO	K5-2857-52
9072-0023	SPCR, THRU-HOLE 5/8OD,.252ID*.75", NYLON	EA	McMASTER CARR	94639A177

Appendice 2

18668 - POWER MANAGER, INDOOR APPLICATION NRCAN

PART	DESCRIPTION	U/M	MFG NAME	MFG PART #
9000-1080	SCR MACH #6-32*.38"L P/PH SST	EA	SPAE-NAUR	MS-2428P
9000-1081	SCR MACH #6-32*.50"L P/PH SST	EA	SPAE-NAUR	
9001-5024	NUT #6-32 RIVNUT .080-.130" ALY STL	EA	SPAE-NAUR	215-081
9001-5047	NUT #8-32 SELF-CLINCH SST HDN (.056")	EA	PEM/INTERFAST	SP-832-2
9001-5052	NUT #6-32 SELF-CLINCH SST HDN (.056")	EA	PEM/INTERFAST	CLS-632-2
9002-0046	WSHR #6 FLAT SAE SST	EA	SPAE-NAUR	W-2020
9002-1026	WSHR #6 LOCK REG SST	EA	SPAE-NAUR	N 667-006
9019-3008	GRD, BAR, 9 WIRES, AL, 14-10GA CU	EA	SQD	PK9GTA
9072-0023	SPCR, THRU-HOLE 5/8OD,.252ID*.75", NYLON	EA	McMASTER CARR	94639A177